



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

52-621-01 Hobbiallat-tenyésztő és -forgalmazó

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Technicien/-ne de l'entretien et commerçant des animaux de compagnie  
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- reconnaître les animaux de compagnie plus généraux, appartenant à différentes catégories taxonomiques, le type, espèce, sur la base de leur morphologie et la typologie organique;
- acquérir les connaissances spécifiques relatives à besoins écologiques optimales, habitudes et génétiques des espèces;
- développer et aménager les habitats artificiels adaptés à l'élevage des animaux de compagnie;
- soigner, traiter, nourrir et abreuver professionnellement les espèces et les variétés détenus par lui-même;
- suivre de près le comportement et l'état de santé de l'animal de compagnie;
- exécuter des tâches de bien-être animal et d'hygiène;
- élever et reproduire les espèces d'animaux détenues (commercialisées) par lui-même;
- procéder aux tâches d'enrichissement de l'environnement, de nettoyage et de désinfection liées à l'élevage des animaux;
- respecter et garantir le respect des consignes de protection des animaux, de sécurité sur le lieu de travail, de lutte contre le feu, de protection de l'environnement et de la nature et des règles relatives à l'élevage des animaux dangereux;
- mettre en place et gérer une entreprise spécialisée à la commercialisation des animaux de compagnie.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

5292 Technicien/-ne de l'entretien canin et félin  
6124 Propriétaire et éleveur canin et félin

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Ministère du développement rural</p>														
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b> 52 Qualification professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle non formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie:</b></p> <p><b>Niveau du CEC:</b></p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>														
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 50%;">Épreuves complexes relatives à la protection de santé, à l'alimentation, à l'élevage et à la commercialisation canins et félins</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">60.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Réalisation et présentation des épreuves relatives à l'élevage et à la protection de santé canins et félins</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">40.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>			Épreuve orale	Épreuves complexes relatives à la protection de santé, à l'alimentation, à l'élevage et à la commercialisation canins et félins	5	60.00	Épreuve pratique	Réalisation et présentation des épreuves relatives à l'élevage et à la protection de santé canins et félins	5	40.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Épreuves complexes relatives à la protection de santé, à l'alimentation, à l'élevage et à la commercialisation canins et félins	5	60.00												
Épreuve pratique	Réalisation et présentation des épreuves relatives à l'élevage et à la protection de santé canins et félins	5	40.00												
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5													
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>														
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>															
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 41/2013 (V. 28.) du Ministère du développement rural.</p>															

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		960 heures

### Niveau d'entrée requis:

- baccalauréat

### Modules d'exigences professionnelles:

- 11500-12 Santé et sécurité sur le lieu de travail
- 11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)
- 11021-12 Connaissances relatives à l'élevage des animaux et à la santé animale
- 11022-12 Connaissances d'élevage et de reproduction
- 11023-12 Alimentation animale des animaux de compagnie
- 11083-12 Bases juridiques et d'entreprise de la commercialisation des animaux de compagnie

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

**CACHET**